



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} juin 2017 — N° 262

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association Québec-France Montérégie.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Laurie Blouin, championne du monde de slopestyle.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Tournoi provincial de hockey balle pour les personnes ayant une déficience intellectuelle Drummondville.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lillian Vineberg pour son engagement communautaire dans la circonscription de D'Arcy-McGee.

1^{er} juin 2017

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Luce Balthazar, directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le 185^e anniversaire du Corps de cadets n° 1.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale des parents.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

1^{er} juin 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge (Chambly) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 897 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse afin de garantir le droit à l'éducation

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 897.

Dépôts de documents

Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, au nom de Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, signé le 30 octobre 2016 et approuvé par le parlement européen le 15 février 2017, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celui-ci.

(Dépôt n° 3284-20170601)

Puis, elle dépose au nom de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, signé le 30 octobre 2016 et approuvé par le parlement européen le 15 février 2017.

(Dépôt n° 3285-20170601)

1^{er} juin 2017

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 672 citoyens et résidents permanents du Québec, concernant la reconnaissance du Nowruz, le Nouvel An persan, comme fête nationale au Québec.

(Dépôt n° 3286-20170601)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Pagé (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 044 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

(Dépôt n° 3287-20170601)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 31 mai 2017, sur la motion proposée par M. Jolin-Barrette (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la libération de plus en plus fréquente de personnes accusées au criminel suite à des arrêts de procédures justifiés par l'arrêt Jordan;

1^{er} juin 2017

QU'elle déclare que la protection des victimes et de la confiance de la population envers le système de justice doit être une priorité;

QU'elle demande à ses membres d'adopter dans les plus brefs délais le projet de loi n° 890.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **348** en annexe)

Pour : **21** Contre : **60** Abstentions : **27**

Motions sans préavis

M. Marceau (Rousseau), conjointement avec M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le Service de police de Laval et des propos tenus à l'endroit de Mme Monic Néron; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de Montréal, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Laframboise (Blainville), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

1^{er} juin 2017

QUE l'Assemblée nationale souligne le 375^e anniversaire de Montréal;

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel de Montréal dans l'histoire et l'évolution de la société québécoise et de sa culture ainsi que la participation cruciale de tous ceux et celles qui ont contribué à façonner la ville, notamment les Premières Nations dont la présence précède la fondation de la ville, les francophones qui ont fondé la ville, la communauté anglophone, dont l'histoire est intimement liée à celle de la ville, et tous les nouveaux arrivants qui ajoutent à sa riche diversité;

QU'elle reconnaisse son statut de grande métropole francophone en Amérique et affirme sa volonté de le protéger et de le faire rayonner;

QU'enfin, elle rappelle le caractère rassembleur des legs et des festivités liés à cet anniversaire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue de consultations sur le tarif des transports en commun métropolitains; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

1^{er} juin 2017

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques; puis afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 138, Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de favoriser l'accès à la justice et la réduction des délais en matière criminelle et pénale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 138 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 138 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

1^{er} juin 2017

Adoption

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 6 juin 2017, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 32, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 juin 2017, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 1^{er} juin 2017, à 9 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Billette, whip en chef du gouvernement, de M. Merlini (La Prairie), les représentants du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 223 Loi concernant la continuation de Sous les Auspices de l'association des éleveurs de bétail du district de Beauharnois inc.

Le Président

JACQUES CHAGNON

1^{er} juin 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas) :

(Vote n° 348)

POUR - 21

Bonnardel (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)	Surprenant (IND)
Charette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)	
Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	
Lamontagne (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)	

CONTRE - 60

Anglade (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (IND)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

ABSTENTIONS - 27

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Poirier (PQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Richard (PQ)
Bourcier (PQ)	Khadir (IND)	Massé (IND)	Rochon (PQ)
Cousineau (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (IND)	Roy (PQ)
Fournier (PQ)	Lamarre (PQ)	(Vachon)	(Bonaventure)
(Marie-Victorin)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lelièvre (IND)	(René-Lévesque)	Turcotte (PQ)
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Pagé (PQ)	Villeneuve (PQ)